



Brevet
fédéral de

PAYSANNE

et responsable de
ménage agricole



	4,186	14,355	12,380
	0	(1,000)	0
issued	208	660	544
repurchased	(1,042)	(5,052)	(2,976)
cash dividends paid	(1,683)	(1,363)	(3,024)
and in financing	(2,513)	(6,751)	(5,382)
	(498)	(491)	(934)
ty and equipment			
panies, net of			
purchases of			
assets	(8,627)	(69)	(9,502)
its	(10,047)	(5,896)	(21,346)
	6,061	1,836	8,886
	7,835	2,603	15,371
	(292)	447	(358)
	(5,568)	(1,570)	(7,883)
	\$ 10,610	\$ 4,023	\$ 10,610



IMPRESSUM

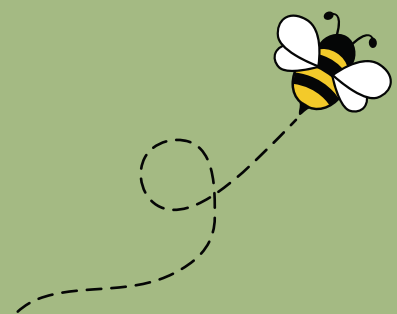
Textes : Christelle Dauphin, Yaël Dumauthioz, Aurélie Guignard, Patrick Hayot, Pierre-André Odiet, Coraline Praz, Barbara Tanner, agri-job.ch, paysannes.ch

Images : Agrilogie, Châteauneuf, ECE ARC Jurassien, Grangeneuve, Canva

Mise en page : Barbara Tanner

TABLE DES MATIÈRES

04	Le chemin vers le brevet fédéral
05	Modules obligatoires
14	Modules à option
16	Durée des modules
17	Examen final du brevet de paysanne
18	Inscription aux modules
20	Inscription à l'examen final
22	Coûts estimés et soutien fédéral
24	Les écoles se présentent
29	Organisations responsables de la formation



LE CHEMIN VERS LE BREVET FÉDÉRAL

Examen professionnel supérieur
Paysanne diplômée

Formation de cheffe d'entreprise
Modulaire, en cours d'emploi, dans les écoles d'agriculture

Examen professionnel de paysanne
Titre de paysanne avec brevet fédéral

Formation de paysanne
Onze modules, en cours d'emploi,
dans une école d'agriculture

2 années de pratique en ménage rural
Exploitation agricole reconnue pour l'octroi des paiements directs

Certificat fédéral
de capacité (CFC)

Maturité fédérale ou
diplôme de culture
générale

BP 01 ENTRETIEN DU LINGE ET DE L'HABITAT

Les candidat(e)s sont capables d'analyser et optimiser leur travail. Ils s'appuient sur le budget de travail pour évaluer leur situation et planifier des changements.

Elles/ils prennent en compte les besoins d'aménagement et de planification, les aspects pratiques et l'efficacité des processus. Elles/Ils planifient l'achat d'équipements en respectant le budget de l'entreprise. Elles/ils chiffrant et justifient la valeur financière des prestations pour diverses situations. Par leur professionnalisme, elles/ils valorisent et font reconnaître les métiers de l'économie familiale.



BP 02 GESTION DE L'HABITAT

Les candidat(e)s sont capables d'analyser leur travail et de l'optimiser. Le budget de travail les soutient dans l'analyse de leur situation actuelle et dans la planification de changements.

Dans la planification et l'aménagement d'espaces fonctionnels, elles/ils tiennent compte des besoins, des processus optimaux et des aspects pratiques. L'acquisition d'équipement est planifiée en tenant compte de l'entreprise et du budget.

Elles/ils calculent la valeur monétaire des prestations du ménage pour différentes situations et justifient les résultats. Elles/ils contribuent par leur professionnalisme à la reconnaissance officielle des activités d'économie familiale.



BP 03 FAMILLE ET SOCIÉTÉ

A la fin du module, les candidat(e)s sont en mesure de démontrer comment la société, leurs représentations personnelles et le contexte culturel influencent la cohabitation et la collaboration.

Elles/ils reconnaissent leurs propres besoins, ceux des membres de la famille, ceux des collaboratrices et collaborateurs et agissent en conséquence.

Elles/ils communiquent de manière appropriée dans différents rôles et situations.



BP 04 JARDINAGE

A la fin du module, les candidat(e)s connaissent les principales bases du jardinage. Elles/ils sont capables de planifier et d'exécuter les tâches essentielles du jardin potager et d'agrément en décrivant son importance et son utilité sous l'angle économique, social et écologique.

Elles/ils sont capables d'effectuer les soins culturaux d'un assortiment usuel de fruits et légumes, y compris la récolte et l'entreposage.



BP 05 ALIMENTATION ET PRÉPARATION DES REPAS

Les participant(e)s connaissent l'ensemble de l'offre alimentaire et contribuent au développement durable en agissant de manière responsable dans le choix, le stockage et la transformation des produits.

Elles/Ils planifient, de manière efficiente, les repas selon les besoins, les critères de saison ou de proximité ainsi que les recommandations en matière de nutrition. Elles/ils préparent des menus sains et savoureux, en respectent les règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité.



BP 06 MISE EN VALEUR DES PRODUITS

Les candidat(e)s transforment et conservent les produits agricoles de manière technique et correcte pour leur autoapprovisionnement, en tenant compte de la rentabilité et des disponibilités.



BP 07 DROIT RURAL

Les candidat(e)s comprennent les principales lois qui régissent la conduite d'une exploitation familiale agricole.

Elles/ils identifient les questions d'ordre juridique et savent dans quelles bases légales rechercher les informations nécessaires à la résolution des problèmes juridiques quotidiens.

Elles/ils appliquent leurs connaissances à des études de cas du domaine juridique.



BP 08

COMPTABILITÉ AGRICOLE

Les candidat(e)s maîtrisent les techniques permettant de tenir la comptabilité d'une entreprise agricole. Elles/ils sont en mesure d'interpréter un boucllement comptable sur la base des données à disposition.



BP 09 ECONOMIE RURALE

Les candidat(e)s maîtrisent le fonctionnement et les instruments de gestion d'entreprise. Elles/ils participent activement aux prises de décisions de l'entreprise pour les questions économiques, sociales, écologiques et techniques et justifient leurs décisions par une approche globale.

Elles/ils comprennent les principes de la politique agricole avec les influences importantes des relations économiques et expliquent les aspects importants de l'agriculture de manière compréhensible.



MODULES À OPTION

Deux modules à option peuvent être choisis parmi la liste ci-dessous ou parmi les modules du champ professionnel agricole.

BF04a Accueil à la ferme, restauration

BF04b Accueil à la ferme, hébergement

BF04d Accueil à la ferme, vente directe

BF07 Offre de formation à la ferme

BP10 Activités créatrices sur textile



Modules à option

BP11 Introduction à l'élevage bovin

BP13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille

BP14 Introduction aux grandes cultures

BP16 Transformation du lait

BP17 Santé et domaine social

Les autres modules à option sont sur agri-job.ch.



DURÉE DES MODULES

Modules obligatoires	Cours en ½ journée	Travail personnel
BP 01	16	40 h
BP 02	10	20 h
BP 03	10	10 h
BP 04	16	20 h
BP 05	22	30 h
BP 06	14	15 h
BP 07	12	20 h
BP 08	10	20 h
BP 09	12	20 h

À cela s'ajoute le temps requis pour les modules à option.

Les modules sont valables six ans. Ils peuvent être suivis dans toutes les écoles d'agriculture suisses. Les notes des modules sont validées par la direction des examens et sont envoyées quatre fois par année.

EXAMEN FINAL

Epreuve	Durée	Pondération
Travail de projet Dossier écrit	À rendre le 28 février	Double
Présentation et questions complémentaires Oral	30 minutes (20' de présentation et 10' de questions)	Simple
Entretien professionnel Oral	30 minutes	Simple

Le travail de projet est basé sur trois modules à choix. Le choix des modules est alors très important en vue du projet prévu. Le projet doit concerner la future paysanne, mais une reprise d'exploitation n'est pas acceptée comme sujet. Cela pourrait toutefois constituer un projet pour le diplôme.

INSCRIPTION AUX MODULES

Le programme annuel des modules paraît début mai sur le site d'Agora. Le délai d'inscription est fixé au 30 juin, mais une inscription en cours d'année reste possible selon les places disponibles.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les formulaires sont disponibles sur le site d'Agora et sur ceux des écoles. Vous devez obligatoirement utiliser la feuille d'inscription de l'école de votre canton de résidence, même si vous n'y suivez aucun module. Les écoles se transmettent ensuite les dossiers. Chaque établissement vous enverra sa propre confirmation.



Inscription aux modules

PLANIFICATION DES COURS

Les modules fonctionnent sur un tournus (ou sont proposés selon un tournus) de 2 à 3 ans.

Chaque année, tous les modules obligatoires sont ouverts dans au moins une école de Suisse romande. En revanche, l'ouverture des modules à option dépend de la demande. Il est donc essentiel de bien planifier votre parcours.



INSCRIPTION À L'EXAMEN FINAL

Pour vous présenter à l'examen final,
deux conditions doivent être remplies :

- 11 modules validés avant le 28 février
de l'année d'examen
- 2 ans de pratique à 50 % accomplis
avant le jour de l'examen

L'inscription à l'examen s'effectue de manière
électronique sur le site d'Agora jusqu'au 31 octobre.
Votre candidature sera ensuite validée par La Direction
des examens et la Commission d'Assurance Qualité. Les
examens ont lieu chaque année en mai dans
une école d'agriculture romande.



Inscription à l'examen final

Pièces justificatives à joindre :

- Documents officiels : copies de votre CFC et de votre pièce d'identité.
- Pratique professionnelle : attestation de pratique avec la feuille de calcul (incluant un court CV).
- Projet : votre proposition de thème pour le travail de projet.

Pour vous préparer à cette inscription, des cours préparatoires organisés par Agora débutent en septembre. L'inscription se fait également en ligne sur leur site.



COÛTS ESTIMÉS

Écolages modules obligatoires	10'300.- CHF
Écolages modules à option*	1'800.- CHF
Matières premières	300.- CHF
Matériel d'enseignement*	1'000.- CHF
Taxes d'examens modulaires	1'500.- CHF
Cours préparatoires examen final	200.- CHF
Taxes d'examens finaux	<u>900.- CHF</u>
Total	16'000.- CHF
Subventions fédérale (p.25)	7'500.- CHF
Aides cantonales (p.25)	<u>2'800.- CHF</u>
Solde net estimé	<u>5'700.- CHF</u>

* en moyenne / environ selon choix des modules



SOUTIEN FÉDÉRAL

Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet peuvent demander un subventionnement à la Confédération (SEFRI) à hauteur de 50%.

Un soutien des cantons vient s'ajouter à celui de la Confédération à hauteur de CHF 20.-par demi-jour de cours. Le système vaudois est toutefois différent et c'est la fondation Fonpro qui participe au financement de la formation, à la place du canton.



ECE ARC JURASSIEN

La Fondation Rurale Interjurassienne, à Courtemelon et Loveresse, et le pôle Terre et Nature du Centre de formation professionnelle neuchâtelois, à Cernier, conduisent ensemble l'Ecole de Chefs d'exploitation Arc jurassien. Cette structure propose notamment une offre complète de cours préparatoires au brevet fédéral de paysanne dans le Jura, le Jura bernois et le canton de Neuchâtel. Les modules peuvent être suivis dans leur globalité en vue de l'obtention du brevet ou en formation continue à la carte. Les cours sont dispensés sur les sites de Cernier, Courtemelon et Loveresse.



Les écoles se présentent

ECE ARC JURASSIEN



FRI COURTEMELON

Case postale 65

2852 Courtételle

Tél. 032 545 56 00

info@frij.ch

FRI LOVERESSE

Beau-Site 9

2732 Loveresse

Tél. 032 545 56 01

info@frij.ch

CPNE

Centre de formation

professionnelle neuchâtelois

Serre 62

2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 717 40 00

cpne@rpn.ch

GRANGENEUVE

Grangeneuve est le centre de compétence du canton de Fribourg pour la formation, le conseil et l'exécution dans le domaine de l'agriculture. Grangeneuve est aussi le centre de formation d'autres métiers de la terre –horticulture et forêt–, ainsi que de l'agroalimentaire, l'économie familiale et l'intendance.

Grangeneuve est un lieu chargé d'histoire et de culture, à proximité de l'Abbaye d'Hauterive et de la ville de Fribourg bénéficiant d'une bonne desserte avec les transports publics.



GRANGENEUVE

Rte de Grangeneuve 31

1725 Posieux

Tél. 026 305 55 50

grangeneuve-formation@fr.ch

AGRILOGIE

Agrilogie est l'école cantonale Vaudoise d'Agriculture qui, sur 2 sites, regroupe la formation professionnelle des différents corps de métiers tel que l'agriculture, la viticulture, l'œnologie, les métiers du cheval, l'intendance et l'économie familiale.

Les modules pour le brevet et le diplôme de paysanne sont dispensés dans les écoles de Grange-Verney (Moudon) et du CEMEF (Morges).



AGRILOGIE GRANGE-VERNEY

Ch. de Grange-Verney 2

1510 Moudon

Tél. 021 557 98 98

grange.verney@vd.ch



CEMEF

Chemin de Grassey 1

1110 Morges

Tél. 021 557 90 90

cemef@vd.ch



Les écoles se présentent



CHÂTEAUNEUF

Depuis 1923, l'École d'agriculture du Valais – Châteauneuf forme les professionnels de demain dans les métiers de l'agriculture et du paysagisme.

Pilier du savoir-faire agricole valaisan, elle accompagne les jeunes en formation ainsi que les adultes en reconversion ou en perfectionnement, à travers des formations de base, supérieures et continues.

Les modules techniques en arboriculture, maraîchage, agriculture de montagne et agritourisme sont proposés à Châteauneuf, valorisant les compétences professionnelles et les spécificités du territoire valaisan.



ÉCOLE D'AGRICULTURE
DU VALAIS

Av. Maurice Troillet 260
1951 Sion

Tél. 027 606 77 00

chateauneuf@admin.vs.ch

USPF

L'Union Suisse des Paysannes et Femmes rurales (USPF) est l'association faitière des paysannes dans notre pays. L'USPF est responsable de la formation de paysanne / responsable de ménage agricole. Son travail pour la formation est, entre autres, d'étudier les demandes d'équivalences de module, réviser les descriptifs de modules, s'assurer du niveau national des examens, etc.

Pour la partie Suisse alémanique, l'USPF va gérer les inscriptions et organiser les examens finaux 2 fois par année.



SBLV.
USPF.
USDCR.



PLBD.
Prüfungsleitung Bäuerin D

AGORA

Agora est le contact romand pour les brevets du champ professionnel de l'agriculture et s'occupe notamment du secrétariat de la Direction d'examen de paysanne / responsable de ménage agricole. Alors que les écoles organisent les cours et les examens modulaires, la Direction d'examen, par l'intermédiaire d'Agora, vous communiquera les notes modulaires et chapeaute les examens finaux (cours préparatoires, validation d'inscription, convocation, réception des dossiers...). C'est également auprès d'Agora que vous pouvez déposer une demande d'équivalence. Sur son site internet, vous trouverez de nombreuses informations sur la formation, les inscriptions et l'offre modulaire coordonnée au niveau romand.







SBLV.
USPF.
USDCR.

Direction romande des examens professionnels de paysanne



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

AGORA

Avenue des Jordils 5

Case postale 1080

1001 Lausanne

Tel. 021 614 04 77

info@agora-romandie.ch